



# SHOCK (25KG) ACT-500-7006

## Fiche de données de sécurité

Selon le Règlement REACH (1907/2006/CE) et le Règlement (UE) 2020/878

Date de délivrance: 01-12-2010

Révision: 08

### RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom: ACT-500-7006

Nom commercial : ACTI SHOCK

Index nombre CLP en vertu de règlement: 613-030-01-7

Numéro CAS: 51580-86-0

Numéro d'enregistrement de REACH: 01-2119489371-33-0000

Nanoforme: Non applicable.

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées:

- Traitements de l'eau et des piscines
- Détergents
- Application par le grand public.
- Application par le personnel professionnel.

##### Usages déconseillés:

Il est déconseillé d'utiliser les instructions décrites dans cette fiche de données de sécurité.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant, importateur ou distributeur :

Distributeur

Nom :

SCP France

Parc. Artisanal du Puech

12000 Le Monastère  
Tél : +33 5 65 73 32 40  
www.acti-chemical.com

#### **1.4. Numéro de téléphone d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Centre antipoison de Lyon : 04 72 11 69 11

## **RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

#### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 relatif à la classification, l'emballage et l'étiquetage:**

Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4, H302

Irritation oculaire, Catégorie 2, H319

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3, H335

Danger pour le milieu aquatique, Danger chronique, Catégorie 1, H410

#### **2.2. Éléments d'étiquetage**



ATTENTION

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H335: Peut irriter les voies respiratoires.

entraîne des effets néfastes à long terme., H410: Très toxique pour les organismes aquatiques

EUH031: Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

*L'étiquette sur l'emballage de la substance vendue au grand public doit porter la mention suivante:*

EUH206: Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

P261: Éviter de respirer les poussières.

P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P264: Se laver soigneusement après manipulation.

P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P403 + P233 + P102 + P405: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. À conserver hors de portée des enfants. Garder sous clef.

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

P391: Recueillir le produit répandu.

P501: Éliminer le contenu/récipient dans un gestionnaire de déchets agréé.

### **2.3. Autres dangers**

PBT/vPvB: Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

#### **PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUE DE LA SUBSTANCE**

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Attention! Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Peut libérer des gaz dangereux (chlore).

Favorise l'inflammation des matières combustibles

Propriétés perturbant le système endocrinien: Non applicable.

## **RUBRIQUE 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

### **3.1. Substances**

Nanoforme: Non applicable.

Nom chimique: Troclosène sodique, dihydraté (Troclosène sodique dihydraté)

Numéro CAS: 51580-86-0

Dénomination de l'UIPAC: sodium 3,5-dichloro-2,4,6-trioxo-1,3,5-triazinan-1-ide, dihydraté

Index nombre CLP en vertu de règlement: 613-030-01-7

### **3.2. Mélanges: --**

## **RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS**

**4.1. Description des premiers secours****4.1.1. En cas d'inhalation:**

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Consulter un médecin.

**4.1.2. Contact avec la peau:**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau pendant 15 minutes, changer les vêtements imprégnés immédiatement. Corrosion et irritation de la peau: Consulter un médecin.

**4.1.3. En cas de contact avec les yeux:**

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 30 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

**4.1.4. En cas d'ingestion:**

NE PAS faire vomir.

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. Eau potable, lait. Consulter un médecin.

**4.1.5. Protection individuelle du premier sauveteur.**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Porter des gants de protection/des vêtements de protection.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

EN CAS D'INHALATION: Mal de gorge, toux et nausées.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Rougeur, forte sensation de brûlure, avec ulcération éventuelle.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Douleur aiguë et arrosage avec altérations de la vue.

INGESTION: Douleurs à l'estomac, nausées et faiblesse générale.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Appeler aussitôt un médecin.

**RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**5.1. Moyens d'extinction****Agents d'extinction appropriés:**

Eau en excédent. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) (dans les petits incendies)

**Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Poudre à base de sel ammoniacal et moyens d'extinction halogénés.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Le produit: Non inflammable. Favorise l'inflammation des matières combustibles.

Température de décomposition: Température élevée. Décomposition accompagnée d'un dégagement de: Gaz/vapeurs, toxique.

En cas d'incendie, utiliser :Eau en excédent.

Si le feu n'affecte qu'une partie des fûts, isolez-les du reste en les prenant si possible dans un endroit bien ventilé et en les laissant consommer.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés, Porter des gants appropriés.

**RUBRIQUE 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un vêtement de protection approprié. Voir chapitre 8 de la fiche de données de sécurité (Protection individuelle)

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir le produit répandu. Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.  
Produit non contaminé: Placer dans le tambour d'origine ou dans un autre récipient complètement propre et avec un sac en plastique à l'intérieur. Recyclage possible.

Le produit sale à la poussière collecté sur le sol: Placer dans le tambour d'origine ou dans un autre récipient complètement propre et avec un sac en plastique à l'intérieur. Ce produit doit être détruit par un personnel expert et porter des vêtements de protection appropriés. Produit contaminé avec de l'eau ou d'autres produits chimiques: Transport interdit. Diluer avec beaucoup d'eau.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir chapitre 8 de la fiche de données de sécurité mesures générales de protection et d'hygiène

**RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Tenir à l'écart de: Acide, Substance, combustible, Agent oxydant.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Gardez les contenants bien étiquetés.

Eviter la formation de poussière.

Prévoir une extraction d'air aux points où se produisent des émissions. Tenir à l'écart de: Autres produits

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Matériau approprié pour Récipient:** Plastique

**Matériau déconseillé pour Récipient:** Articles en bois, Articles en caoutchouc, Métal.

**Conditions de stockage :** Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker dans un endroit sec.

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.

**Limites de température et d'humidité / plages:** Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50 °C

**Conditions spéciales :** Conserver le récipient bien fermé. Tenir à l'écart des matières combustibles.

**Règlements applicables:** DIRECTIVE 2012/18/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL

du 4 juillet 2012 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, modifiant puis abrogeant la directive 96/82/CE du Conseil.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Dans le traitement de l'eau de piscine: Vive réaction avec: Agent de traitement de l'eau. Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.

**RUBRIQUE 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1. Paramètres de contrôle**

WEL-Valeur limite - Court terme 0,5 ppm 1,5 mg / m<sup>3</sup> (UK)  
Exposition humaine (basée sur la substance anhydre):

**Valeurs DNEL/DMEL et PNEC:**

| <b>DNEL/DMEL: Salariés</b> |                   |                      |      |                    |   |
|----------------------------|-------------------|----------------------|------|--------------------|---|
| Court terme<br>(aigu)      | Effets systémique | Contact avec la peau | -    | mg/kg kw/jour      | - |
|                            |                   | Inhalation           | -    | mg/m <sup>3</sup>  | - |
|                            | Effets locaux     | Contact avec la peau | -    | mg/cm <sup>2</sup> | - |
|                            |                   | Inhalation           | -    | mg/m <sup>3</sup>  | - |
| Long terme<br>(répété)     | Effets systémique | Contact avec la peau | 2,3  | mg/kg kw/jour      | - |
|                            |                   | Inhalation           | 8,11 | mg/m <sup>3</sup>  | - |
|                            | Effets locaux     | Contact avec la peau | -    | mg/cm <sup>2</sup> | - |
|                            |                   | Inhalation           | -    | mg/m <sup>3</sup>  | - |

| <b>DNEL/DMEL: Consommateur</b> |                   |                      |   |                   |   |
|--------------------------------|-------------------|----------------------|---|-------------------|---|
| Court terme<br>(aigu)          | Effets systémique | Contact avec la peau | - | mg/kg kw/jour     | - |
|                                |                   | Inhalation           | - | mg/m <sup>3</sup> | - |

|                        |                          |                         |                    |                    |   |
|------------------------|--------------------------|-------------------------|--------------------|--------------------|---|
| Long terme<br>(répété) | Effets<br>locaux         | Ingestion               | -                  | mg/kg kw/jour      | - |
|                        |                          | Contact avec la<br>peau | -                  | mg/cm <sup>2</sup> | - |
|                        |                          | Inhalation              | -                  | mg/m <sup>3</sup>  | - |
|                        | Effets<br>systémiqu<br>e | Contact avec la<br>peau | 1,15               | mg/kg kw/jour      | - |
|                        |                          | Inhalation              | 1,99               | mg/m <sup>3</sup>  | - |
|                        |                          | Ingestion               | 1,15               | mg/kg kw/jour      | - |
| Effets<br>locaux       | Contact avec la<br>peau  | -                       | mg/cm <sup>2</sup> | -                  |   |
|                        | Inhalation               | -                       | mg/m <sup>3</sup>  | -                  |   |

| PNEC                      |         |                   |  |
|---------------------------|---------|-------------------|--|
| Eau douce                 | 0,00017 | mg/l              | basé sur la valeur de toxicité aquatique la plus faible Daphnia magna CE50 = 0,17 mg / L et facteur d'évaluation 1000    |
| Eau de mer                | 1,52    | mg/l              | d'après la plus faible toxicité aquatique chronique NOEC algues d'eau salée ≥ 76 mg / L et facteur d'évaluation 50       |
| Émissions intermittents   | 0,0017  | mg/l              | basé sur la valeur de toxicité aquatique la plus faible Daphnia magna CE50 = 0,17 m / L et facteur d'évaluation 1000     |
| Sédiment d'eau douce      | 7,56    | mg/kg             | D'après une étude de toxicité à long terme NOEC et EC10 ≥ 756 mg / kg poids sec et facteur d'évaluation 100              |
| Sédiment marin            | -       | mg/kg             | -  |
| Sol                       | 0,756   | mg/kg             | D'après une étude de toxicité aiguë, la CL50 et la CSEO sont ≥ 756 mg / kg de poids sec et le facteur d'évaluation 1000  |
| Air                       | -       | mg/m <sup>3</sup> | -  |
| Stations d'épuration      | 0,59    | mg/l              | basé sur l'effet de toxicité le plus faible pour les micro-organismes CE50 (3 h) = 59 mg / L et facteur d'évaluation 100 |
| Empoisonnement secondaire | -       | mg/kg             | -  |

## 8.2. Contrôle de l'exposition



**8.2.1. Contrôles techniques appropriés**

Aucune donnée disponible.

**8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection respiratoire:**

Porter un équipement de protection respiratoire. En cas de dégagement de poussière. Masque complet (DIN EN 136) avec filtre pour le chlore B2 et la poussière P2 ou P3 Appareil filtrant combiné (DIN EN 141).

**Protection des mains:**

Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

**Protection oculaire:**

Il faut porter des lunettes de protection résistantes aux produits chimiques (DIN EN 166)

**Protection corporelle:**

Porter un vêtement de protection approprié. Catégorie III (EPI) (EN 340)

**8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

**RUBRIQUE 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                          |  |
|--------------------------|--|
| État physique, couleur:: | Solide. Blanc Granulé/ Comprimés 200 g |
| Odeur:                   | chlore                                 |
| seuil olfactif:          | Aucune donnée disponible.              |
| pH:                      | 6 - 7                                  |

|   |  |
|---|--|
| Point de fusion/point de congélation:         | Température de décomposition: 252 °C (1013 hPa)<br>(EU A.1)<br>(basé sur la forme anhydre)                               |
| Point/intervalle d'ébullition:                | Se décompose avant la fusion.  |
| Point d'éclair:                               | Solide: Non applicable   |
| Inflammabilité (solide, gaz):                 | Non inflammable. (basé sur la forme anhydre) (EU A.10)   |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion: | Aucune donnée disponible.  |
| Pression de vapeur:                           | 0.006 Pa (20 °C) (basé sur la forme anhydre)   |
| Densité et/ou densité relative:               | Densité de prise: 0.974 g/mL<br>Versez la densité: 1.083 g/mL  |
| Hydrosolubilité:                              | 248.2 g/L (HPLC) (basé sur la forme anhydre)   |
| Coefficient de partage n-octanol/eau:         | - 0.0056 Estimé (basé sur la forme anhydre)  |
| Viscosité cinématique:                        | Solide: Non applicable   |
| Densité de vapeur:                            | Aucune donnée disponible.  |
| Taux d'évaporation                            | Aucune donnée disponible.  |
| Température d'auto-inflammabilité:            | Non classé. Manipulation<br>Substance anhydre: Analyse thermique différentielle (DTA) Calorimétrie à taux accéléré (ARC) |
| Température de décomposition:                 | 252 °C (1013 hPa) (basé sur la forme anhydre)  |

Caractéristiques des particules:

Le produit ne contient pas de nanoformes.

**9.2. Autres informations****9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**

Substances et mélanges explosibles:

Non explosif. (A.14)

Aérosols:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Gaz sous pression:

Non applicable (la substance est Solide)

Matières et mélanges auto-échauffants:

Aucune donnée disponible

Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau:

Aucune donnée disponible

Substances et mélanges autoréactifs:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Liquides pyrophoriques:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Matières solides pyrophoriques:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Liquides inflammables:

Non applicable (la substance est Solide)

Gaz inflammables:

Non applicable (la substance est Solide)

Matières solides inflammables:

Non inflammable. (basé sur la forme anhydre)  
(EU A.10)

|   |   |
|---|---|
| Liquides comburants:                              | Non applicable (la substance est Solide)  |
| Gaz comburants:                                   | Non applicable (la substance est Solide)  |
| Matières solides comburantes:                     | Non comburant. (EU A17).  |
| Peroxydes organiques:                             | Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies.<br>Substance auto-échauffante ou mélange auto-échauffant: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies.<br>Matière solide pyrophorique: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies.<br>Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux: Aucune donnée disponible. |
| Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux: | Aucune donnée disponible  |
| Explosibles désensibilisés:                       | Aucune donnée disponible  |

**9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité**

Aucune donnée disponible.

**RUBRIQUE 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Voir le chapitre 10.3.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Ne pas mélanger avec: Matières incompatibles. Voir le chapitre 10.5.

**10.4. Conditions à éviter**

Humidité, Température élevée > 40 °C

**10.5. Matières incompatibles**

Métal- Réagit avec les Eau (en petites quantités qui peuvent mouiller le produit, bien qu'il soit nécessaire en grande quantité pour la lutte contre l'incendie), Agents oxydants, Agents réducteurs, Acide, Base, Azote, Sels ammoniacaux, Urée, Amines, Sous-produits de l'ammonium quaternaire, Huile, graisse, Peroxydes, tensions actives cationiques... .

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Décomposition accompagnée d'un dégagement de: Forte chaleur. Chlore, trichlorure d'azote oxydes de chlore. Danger d'explosion si le taux de trichlorure d'azote est suffisamment élevé.

**RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****11.1.1. Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)**

11.1.1.1. DL50 par voie orale:

2094 mg/kg pc (rat, masculin)  
1671 mg/kg pc (rat, féminin)  
1823 mg/kg pc (rat, masculin/féminin)  
(EPA OPP 81-1)

Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4, H302: Nocif

|   |  |
|---|--|
|   | en cas d'ingestion (Classification harmonisée, voir la section 16).  |
| 11.1.1.2. DL50 par voie cutanée:  | > 5000 mg/kg pc (rat, masculin/féminin)<br>(EPA OPP 81-2)<br><br>Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies.                         |
| 11.1.1.3. LC50 inhalation:  | > 0.27 - < 1.17 mg/L (4 h) (rat, masculin/féminin, Aérosol solide.)<br>(OECD 403)<br><br>Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies. |
| 11.1.1.4. Corrosion / irritation de la peau:  | Corrosif. (lapin) (EPA OPP 81-5)   |
| 11.1.1.5. Lésions oculaires graves / irritation:  | Irritation oculaire, Catégorie 2, H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.<br><br>Corrosif. (lapin) (EPA OPP 81-4)  |
| 11.1.1.6. Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique:  | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3, H335 (Classification harmonisée, voir la section 16).   |
| <b><u>11.1.2. Sensibilisation</u></b>   |  |
| <b>Sensibilisation respiratoire:</b> Aucune donnée disponible.<br><b>Sensibilisation cutanée:</b> Non sensibilisant. (cochon d'inde, masculin) (OECD 406)               |  |
| <b><u>11.1.3. Toxicité par administration répétée</u></b>   |  |
| <b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée:</b> Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplies. |  |

**Toxicité orale subchronique**

NOAEL (28-59 j): 115 mg/kg kw/jour (rat, masculin)

NOAEL (28-59 j): 178 mg/kg kw/jour (rat, féminin)

LOAEL (28-59 j): 429 mg/kg kw/jour (rat, masculin)

LOAEL (28-59 j): 492 mg/kg kw/jour (rat, féminin)

**Toxicité par inhalation subchronique**NOAEL (4 semaine): > 31 mg/m<sup>3</sup> (rat, masculin/féminin, Aérosol solide.)LOAEL (4 semaine): > 31 mg/m<sup>3</sup> (rat, masculin/féminin, Aérosol solide.)**11.1.4. Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)****Cancérogénicité** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Par voie orale

NOAEL (104 semaine): 1523 mg/kg kw/jour (souris, masculin)

NOAEL (104 semaine): 1582 mg/kg kw/jour (souris, féminin)

(EU B.33)

**Mutagénicité sur les cellules germinales:** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité in vitro, Négatif (OECD 471; EU B.17, B.19)

Mutagénéité in-vivo, Aberrations chromosomiques : Négatif (OECD 475)

**Toxicité pour la reproduction:** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sur la fertilité

Par voie orale

NOAEL (P): 470 mg/kg kw/jour (rat, masculin)

NOAEL (P): ca. 950 mg/kg kw/jour (rat, féminin)

NOAEL (F1): 500 mg/kg kw/jour (rat, masculin)

NOAEL (F1): ca. 910 mg/kg kw/jour (rat, masculin/féminin)

NOAEL (F2): 190 mg/kg kw/jour (rat, masculin)

NOAEL (F2): ca. 970 mg/kg kw/jour (rat, féminin)

(EU B.35)

Toxique pour le développement / effets tératogènes

NOAEL (P): 50 mg/kg kw/jour (lapin)

NOAEL (F1): 500 mg/kg kw/jour (lapin)

(EPA OPP 83-3)

NOAEL (P): 5000 mg/kg kw/jour (rat)

NOAEL (F1): 5000 mg/kg kw/jour (rat)  
(EU B.31)

**Toxicité pour la reproduction, effets sur ou via l'allaitement:** Aucune donnée disponible.

#### **11.1.5. Risque d'aspiration**

Aucune donnée disponible

#### **11.2. Informations sur les autres dangers**

##### **11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Non applicable.

##### **11.2.2. Autres informations**

Aucune donnée disponible.

### **RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

#### **12.1. Toxicité**

##### **Toxicité aiguë pour les poissons**

LC50:

Espèce: *Lepomis macrochirus*  
0.23 mg/l (96 h) (eau douce, statique)

##### **Toxicité chronique pour les poissons**

NOEC:

Espèce: *Oncorhynchus mykiss*  
1000 mg/l (28 jour) (semi-statique, inhibition de la courbe de croissance.) (OECD 215)





# ACTI SHOCK

## ACT-500-0569

### Toxicité aiguë pour les crustacés

EC50:

Espèce: *Daphnia magna*  
0.17 mg/l (48 h) (eau douce, statique)  
(ASTM)

### Toxicité chronique pour les crustacés

NOEC:

Espèce: *Daphnia magna*  
160 mg/l (21 jour) (eau douce, statique, la mortalité)  
(reproduction) (OECD 211)

### Toxicité aiguë pour les algues et autres plantes aquatiques

EC50:

Espèce: *Chlorella pyrenoidosa*, *Euglena gracilis*,  
*Scenedesmus obliquus*.  
< 0.5 mg/l (3 h) (numéro de cellule)  
(eau douce, statique) (ASTM: E645-85)

### Les données sur la toxicité des micro-et macro-organismes du sol et de l'environnement des autres organismes, tels que les abeilles, les oiseaux, et les plantes

La mortalité espèce: *Eisenia fetida* (annelids):  
NOEC (14 jour): 1000 mg/kg soil dw; Court terme, Toxicité, La mortalité.  
LC50 (14 jour): > 1000 mg/kg dw Court terme, Toxicité, La mortalité.  
(OECD 207)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable:

Eau : Non biodégradable  
2% (28 jour) (OECD 301 D)  
Sol  
100% (23 jour) (Saldick J, 1974)

Autres informations pertinentes:

En présence d'eau, le produit s'hydrolyse rapidement en :  
l'acide hypochloreux, l'acide cyanurique.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Experimental BCF:

NaDCC: Pas de potentiel de bioaccumulation (< 1)  
En raison du coefficient de partage n-octanol/eau, un enrichissement dans les organismes est improbable.  
Hydrosolubilité: Très soluble.  
En présence d'eau, le produit s'hydrolyse rapidement en : acide cyanurique  
De plus, les isocyanurates chlorés sont très réactifs avec de nombreux composés biologiques tels que les protéines et les enzymes.

Facteur de bioconcentration (FBC)  
NaDCC BCF = 1.932 (Calculé) (EPIWIN v3.2)  
Acide cyanurique  
En raison du coefficient de partage n-octanol/eau, un enrichissement dans les organismes est improbable.  
Facteur de bioconcentration (FBC) :3.165 (acide cyanurique)  
(Calculé) (EPIWIN v3.2)

Log Pow:

- 0.0056 (Estimé)

**12.4. Mobilité dans le sol**

Aucune donnée disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

NaDCC: Pas de potentiel de bioaccumulation. En raison du coefficient de partage n-octanol/eau, un enrichissement dans les organismes est improbable. Hydrosolubilité: Très soluble. Les isocyanurates chlorés sont très réactifs avec de nombreux composés biologiques tels que les protéines et les enzymes et sont donc peu susceptibles de se bioaccumuler.

En présence d'eau, le produit s'hydrolyse rapidement en : l'acide hypochloreux, l'acide cyanurique.

La substance est classée comme corrosive mais n'a pas d'effets systémiques identifiés. Il ne répond pas aux critères de désignation comme toxique.

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

#### **12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Non applicable.

#### **12.7. Autres effets néfastes**

Aucune donnée disponible.

### **RUBRIQUE 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

#### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Tenez compte des considérations énoncées dans les sections précédentes concernant les incompatibilités. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

- DIRECTIVE 2008/98/CE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives
- Directive 94/62/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 décembre 1994, relative aux emballages et aux déchets d'emballages
- 2001/118/CE: Décision de la Commission du 16 janvier 2001 modifiant la décision 2000/532/CE en ce qui concerne la liste de déchets


### **RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 3077

#### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.O.S.  
(Troclosène sodique, dihydraté)

|  |   |   |
|--|---|---|
| <b><u>14.3. Danger ou les classes de transport:</u></b>  | 9   | Etiquette : 9   |
| <b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>  | III   |   |
| <b><u>14.5. Dangers pour l'environnement:</u></b>  | SUBSTANCE<br>DANGEREUSE<br>POUR<br>L'ENVIRONNEMENT<br>T<br>POLLUANT MARIN | Etiquette :  |
| <b><u>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</u></b>  |   |   |
| ADR, RID, IMDG, ICAO / IATA.<br>Code de restriction pour les tunnels : E.<br>La substance est classée comme POLLUANT MARITIME (Code IMDG).   |   |   |
| <b><u>14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</u></b>   |   |   |
| Non applicable   |   |   |
| <b>RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION</b>   |   |   |
| <b><u>15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement</u></b>   |   |   |
| DIRECTIVE 2012/18/UE DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 4 juillet 2012 concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, modifiant puis abrogeant la directive 96/82/CE du Conseil Directive 96/82/CE pour la maîtrise des risques en cas de graves accidents avec des matières dangereuses<br><br>Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.<br><br>RÈGLEMENT (UE) No 528/2012 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides |   |   |

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Cette matière a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité.

## **RUBRIQUE 16. AUTRES DONNÉES**

**Révision 08:** Actualization conformément au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

**Révision 07:** Actualisation des éléments d'étiquette (Section 2.2.).

**Révision 06:** Actualisation conformément au RÈGLEMENT (UE) 2016/918 DE LA COMMISSION du 19 mai 2016 modifiant, aux fins de son adaptation au progrès technique et scientifique, le règlement (CE) no 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

**Révision 05:** Mise à jour du format.

**Révision 04:** mise à jour conformément au règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n ° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques (REACH).

**Révision 03:** Section 11 et Section 16: Classification harmonisée.

### **Sources d'information utilisées dans l'élaboration de cette fiche de données de sécurité:**

- HANDBOOK OF REACTIVE CHEMICALS HAZARDS. BREThERIC 4<sup>e</sup> Ed. 1990
- DANGEROUS PROPERTIES INDUSTRIAL MATERIALS (TENTH EDITION) SAX
- HAZARDOUS CHEMICALS DATA BOOK (2nd EDITION) G.WEIS.
- IARC (International Agency for Research on Cancer).
- NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health).
- NTP (National Toxicology Program).
- ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienist).
- OSHA (Occupational Health and Safety Assessment)
- INSHT (Instituto Nacional de Seguridad e Higiene en el Trabajo).
- SYNDICAT DES HALOGÉNÉS ET DÉRIVÉS
- EUROCHLOR
- IUCLID DATA SET

### **Abréviations:**

**DNEL:** Dose dérivée sans effet

**PNEC:** Concentration prédite sans effet

**NOAEL:** Dose sans effet nocif observé

**NOEC:** Concentration sans effet observé

**LD50:** Dose létale 50% La LD50 correspond à la dose d'une substance testée entraînant une létalité à 50% au cours d'une période donnée.

**LC50:** Concentration létale 50% La LC50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50% au cours d'une période donnée.

**EC50:** Concentration efficace 50% La EC50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50% de modifications de la réponse (ex.

**BCF:** Facteur de bioconcentration (FBC)

**PBT:** Persistant, bioaccumulable et toxique

**vPvB:** Très persistant et très bioaccumulable

#### **Classification et étiquetage harmonisés:**

SECTION 2: Classification et étiquetage harmonisés (annexe VI, règlement 1272/2008).

#### **Classification et étiquetage harmonisés**

|   |           |
|---|-----------|
| Toxicité aiguë (voie orale), Catégorie 4, H302  | Attention |
| Irritation oculaire, Catégorie 2, H319  | GHS07     |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3, H335 | GHS09     |
| Danger pour le milieu aquatique, Danger aigu, Catégorie 1, H400                         | H302      |
| Danger pour le milieu aquatique, Danger chronique, Catégorie 1, H410                    | H319      |
|   | H335      |
|   | H410      |
|   | EUH031    |

Tout produit chimique peut être manipulé en toute sécurité si ses propriétés physiques et chimiques sont connues, et si des mesures de sécurité et des vêtements appropriés sont employés.

Les informations contenues dans cette brochure sont un guide pour l'utilisateur et basées sur les textes de référence et sur notre propre expérience. Il est destiné à refléter l'état actuel de la technique, mais ne doit en aucun cas compromettre notre responsabilité. Cette information ne peut pas être utilisée comme un substitut aux processus brevetés.

Les utilisateurs doivent se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, en particulier celles relatives à la santé et la sécurité et au stockage et au transport des marchandises dangereuses.

Nous recommandons à nos clients d'effectuer les tests correspondants avant d'utiliser le produit dans de nouveaux champs insuffisamment testés.

**ANNEXE I  
SCÉNARIO D'EXPOSITION: Troclosène sodique, dihydraté**

**1. - Titre du scénario d'exposition numéro 1: Fabrication**

*SU 10*

*PC 1, 20, 21, 23, 34, 35*

*ERC 2*

*PROC1:* Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

*PROC2:* Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée

*PROC3:* Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)

*PROC4:* Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition.

*PROC8a:* Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées.

*PROC8b:* Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées.

*PROC9:* Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).

*PROC14:* Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation

*PROC15:* Utilisation en tant que réactif de laboratoire

**2.- Scénario d'exposition****2.1.- Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement****Caractéristiques du produit**

Solide (comprimés ou poudre).

**Quantités utilisées**

Aucune donnée disponible.

**Fréquence et durée de l'utilisation**

Aucune donnée disponible.

**Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

150 kg / jour d'acide cyanurique (CYA) sont envoyés dans les stations d'épuration  
30 kg au total / jour d'acide cyanurique (CYA) sont libérés par les eaux de surface provenant des stations d'épuration des eaux usées

**Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement**

Aucune donnée disponible.

**Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet**

Aucune donnée disponible.

**Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol**

*Toutes les émissions de gaz sont filtrées pour la poussière et traitées avec de l'hydroxyde de sodium pour éliminer le chlore et d'autres espèces d'oiseaux chlorés. Les résidus solides séchés des systèmes de filtration d'air sont recueillis et recyclés dans le processus.*

*Tout déchet aqueux provenant du processus de fabrication est filtré pour éliminer les solides, qui sont recyclés dans le processus. L'eau est également traitée pour éliminer toute espèce de chlore disponible avant la sortie d'une station d'épuration.*

*Il n'y a aucun dégagement de substance par les émissions gazeuses ou aqueuses de ce processus.*

**Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site**

Aucune donnée disponible.

**Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**

Aucune donnée disponible.

**Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets**

*L'hypochlorite de sodium, produit par la réaction des espèces volatiles de chlore et d'hydroxyde de sodium, est vendu pour être utilisé dans d'autres industries chimiques.*

*La poudre de déchet (formulation ou production de comprimés) est envoyée à un site externe de traitement des déchets pour élimination.*

*Les déchets secs solides provenant des systèmes de filtration d'air sont collectés et recyclés.*

**Conditions et mesures pour une revalorisation externe des déchets**

Aucune donnée disponible.

**2.2.- Scénario de contribution contrôlant l'exposition des salariés**





# ACTI SHOCK

## ACT-500-0569

|  |  |
|--|--|
| Durée de vie:  | Fabrication de comprimés: 1 heure /lot (17 lots / jour)<br>Vider le tambour: 2 min/lot<br>Emballage: 6-7 heures/décalage<br>Exposition indirecte: 2 heures/quart                   |
| Fréquence  | Fabrication de comprimés: 17 lots/jour<br>Vider le tambour: 8-16 expositions/décalage<br>Maj: 8 heures/ jour   |
| <b>Caractéristiques du produit</b>   |  |
| État physique  | Solide (comprimés ou poudre).  |
| Concentration  | Conditionnement: 3-25% DCCNa ou DCCNa dihydraté (lave-vaisselle 5% DCCNa, produits de nettoyage 6-25% DCCNa ou DCCNa dihydraté). Reconditionnement: 100% DCCNa ou DCCNa dihydraté. |
| <b>Quantités de produit</b>  |  |
| 1000 kg/heures/lot.  |  |
| <b>Facteurs humaines non influencés par la gestion des risques</b>   |  |
| Aucune donnée disponible.  |  |
| <b>Autres conditions opératoires affectant l'exposition de salariés</b>  |  |
| Domaines d'application   | Industrielle   |
| <b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet</b>   |  |
| <u>Fabrication de la substance:</u><br>Processus continu et fermé, où les émissions atmosphériques sont traitées pour éviter les émissions de la substance ou d'autres matériaux contenant du chlore.<br><u>Vider le tambour:</u><br>Surveiller les niveaux de fumée et de poussière dans les zones de travail. L'utilisation de dispositifs de protection respiratoire dans les zones qui dépassent les limites d'exposition professionnelle. |  |
| <b>Conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier</b>  |  |
| Système d'aération local :   | Oui lors de l'ouverture des fûts et du remplissage des conteneurs.<br>Fabrication: (préparation de comprimés): systèmes à air pulsé (fourniture d'air propre)                      |
| <b>Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter l'exposition</b>   |  |
| <i>Les installations de production devraient surveiller les niveaux de fumées et de poussières dans les zones de travail et exiger l'utilisation de dispositifs de protection respiratoire dans les zones qui dépassent les limites d'exposition professionnelle (important pour l'exposition indirecte).</i>  |  |
| <b>Conditions et mesures relatives à la protection, l'hygiène personnelle et d'évaluation de la santé</b>  |  |
| Protection respiratoire nécessaire   | Oui, lors de l'ouverture des fûts et des récipients de remplissage: masques demi-masque avec filtre à chlore (EN140).  |



# ACTI SHOCK

## ACT-500-0569

|                                   |  |
|-----------------------------------|--|
|                                   | Fabrication: Oui, en l'absence de systèmes à air pulsé: masques demi-masque avec filtre à chlore (EN140).<br>Entretien et nettoyage: respirateurs jetables. Respirateurs autonomes (masque complet) avec des réservoirs d'air disponibles, si nécessaire.  |
| Gants nécessaires                 | Oui, lorsque l'exposition est possible: lors de l'ouverture des fûts et du remplissage des récipients (manipulation de la matière première): gants.  |
| Protection oculaire nécessaire    | Oui, lorsque l'exposition est possible: lors de l'ouverture des fûts et du remplissage des récipients (manipulation de la matière première): lunettes de sécurité.   |
| Vêtement de protection nécessaire | Oui, lorsque l'exposition peut être possible: lors de l'ouverture des fûts et du remplissage des récipients (manipulation de la matière première): combinaisons de travail.<br>Fabrication: salopettes de travail et casque.<br>Entretien et nettoyage: salopettes et bottes résistant aux acides. |

### Section 3.- Estimation d'exposition et référence à sa source

Consulter: [cac@ercros.es](mailto:cac@ercros.es)

### Section 4.- Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

L'exposition prévue ne dépasse pas les valeurs DNEL /DMEL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont contenues dans la section 2 [G22].

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent [G23].

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques [DSU1].

Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison [DSU2].

Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison [DSU3].

Si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires [DSU8].

### 1. - Titre du scénario d'exposition numéro 2: Traitement des textiles

SU 5, 22

PC 23, 24

ERC 5, 6b, 8b

*PROC8a*: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées.

*PROC9*: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).

*PROC10*: Application au rouleau ou au pinceau.

*PROC13*: Traitement d'articles par trempage et versage

## **2. Scénario d'exposition**

### **2.1.- Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement**

#### **Caractéristiques du produit**

Solide (comprimés ou poudre).

#### **Quantités utilisées**

Aucune donnée disponible.

#### **Fréquence et durée de l'utilisation**

Aucune donnée disponible.

#### **Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

L'acide hypochloreux existe en solution aqueuse et subit une dégradation rapide au contact de la matière organique. Si le HOCl est libéré à l'air par le processus de formulation, il réagira rapidement pour former des ions chlorure qui sont omniprésents dans la nature.

#### **Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement**

Aucune donnée disponible.

#### **Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet**

Aucune donnée disponible.

#### **Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol**

Les émissions de poussières sont filtrées par l'air extrait et sont éliminées en tant que déchets chimiques pour l'incinération.

La substance est complètement hydrolysée (HOCl et CYA) pendant l'utilisation. Il n'y aura pas de rejet de la substance dans les eaux usées.

#### **Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission à l'extérieur du site**

Aucune donnée disponible.

#### **Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales**

Aucune donnée disponible.

#### **Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets**

Les émissions de poussières sont filtrées par l'air extrait et sont éliminées en tant que déchets chimiques pour l'incinération.

#### **Conditions et mesures pour une revalorisation externe des déchets**

Aucune donnée disponible.

**2.2.- Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition de l'utilisateur**

|               |   |
|---------------|---|
| Durée de vie: | <u>Industrielle:</u><br>Vider le tambour: 5 min/tâche<br>Solution mélangée: 10 min/tâche<br>Utilisation professionnelle:<br>Vider le conteneur (grande charge): 10 min/tâche<br>Vider le conteneur (petite charge): 5 min/tâche<br>Utilisation non professionnelle:<br>Vider le conteneur: 10 min/tâche   |
| Fréquence     | <u>Industrielle:</u><br>Vider le tambour: 6 tâches/shift (8 heures/jour)<br>Solution de mélange: 6 tâches/shift (8 heures/jour)<br>Utilisation professionnelle:<br>Vider le conteneur (grande charge): 5 tâches/shift (8 heures/jour)<br>Vider le conteneur (petite charge): 32 tâches/shift (8 heures/jour)<br>Utilisation non professionnelle:<br>Vider le conteneur: 3-4 tâches/an |

**Caractéristiques du produit**

|               |   |
|---------------|---|
| État physique | Solide (comprimés ou poudre).   |
| Concentration | <u>Industrielle:</u><br>Tambour de vidange: 100% DCCNa<br>Solutions de mélange: solution de 0,1-0,5%<br>Utilisation professionnelle:<br>Vider le récipient (grand): 3 g/kg DCCNa (charge 120 kg)<br>Vider le récipient (petit): 3 g/kg DCCNa (charge 4,5 kg)<br>Utilisation non professionnelle:<br>Vider le récipient: 3 g/kg DCCNa (charge 14 kg) |

**Quantités de produit**

3 g/kg textile

**Facteurs humains non influencés par la gestion des risques**

Aucune donnée disponible.



# ACTI SHOCK

## ACT-500-0569

### Conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié/ l'utilisateur

|                        |  |                                       |
|------------------------|--|---------------------------------------|
| Domaines d'application | Industrielle<br>Professionnelles<br>Consommateur | 18°C, voire 30°C ou plus (industriel) |
|------------------------|--|---------------------------------------|

### Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet

#### Cuves de chargement et machines à laver (industrielles):

Systèmes fermés avec systèmes de filtration d'air pour minimiser l'exposition des travailleurs et prévenir les émissions de poussières.

#### Industrie textile:

Dosage automatique, systèmes de distribution et systèmes automatisés - réduisent le temps d'exposition du travailleur pendant les processus humides. Document de référence: IPPC: Meilleures techniques disponibles (Best Available Techniques, BAT).

#### Utilisation professionnelle:

Il peut y avoir des systèmes de dosage automatiques qui permettent une seule exposition par jour pour le travailleur professionnel pendant le remplissage du système.

### Conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

|                            |   |
|----------------------------|---|
| Système d'aération local : | Oui, lors de l'ouverture des conteneurs et du remplissage des conteneurs (industriels). |
|----------------------------|---|

### Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter l'exposition

Aucune donnée disponible.

### Conditions et mesures relatives à la protection, l'hygiène personnelle et d'évaluation de la santé

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| Protection respiratoire nécessaire | Oui, lors de l'ouverture des fûts et des récipients de remplissage: masques demi-masque avec filtre à chlore (EN140).   |
| Gants nécessaires                  | Oui, lorsque l'exposition est possible: lors de l'ouverture des fûts et du remplissage des récipients (manipulation de la matière première): gants.                         |
| Protection oculaire nécessaire     | Oui, lorsque l'exposition est possible: lors de l'ouverture des fûts et du remplissage des récipients (manipulation de la matière première): lunettes de sécurité.          |
| Vêtement de protection nécessaire  | Oui, lorsque l'exposition peut être possible: lors de l'ouverture des fûts et du remplissage des récipients (manipulation de la matière première): combinaisons de travail. |

### Section 3.- Estimation d'exposition et référence à sa source

Consulter: [cac@ercros.es](mailto:cac@ercros.es)

### Section 4.- Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

L'exposition prévue ne dépasse pas les valeurs DNEL /DMEL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont contenues dans la section 2 [G22].

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent [G23].

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques [DSU1].

Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison [DSU2].

Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison [DSU3].

Si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires [DSU8].

### 1. - Titre du scénario d'exposition numéro 3: Utilisation de produits de nettoyage

SU 21, 22

PC 35

ERC 8b, 8e

*PROC8a*: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées.

*PROC9*: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).

*PROC10*: Application au rouleau ou au pinceau.

*PROC13*: Traitement d'articles par trempage et versage

### 2.- Scénario d'exposition

#### 2.1.- Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement

##### Caractéristiques du produit

Solide (comprimés ou poudre).

##### Quantités utilisées

Aucune donnée disponible.

##### Fréquence et durée de l'utilisation

Aucune donnée disponible.

##### Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

Aucune donnée disponible.

##### Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement

Aucune donnée disponible.

##### Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet

Aucune donnée disponible.

**Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol**

Tous les résidus provenant de l'utilisation de produits de nettoyage sont envoyés aux usines de traitement des eaux usées. Les eaux usées ne contiennent pas la substance.

**Mesures organisationnelles afin de prévenir/réduire l'émission à l'extérieur du site**

Aucune donnée disponible.

**Conditions et mesures relatif aux stations d'épuration municipales**

Aucune donnée disponible.

**Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets**

Les émissions de poussières sont filtrées par l'air extrait et sont éliminées en tant que déchets chimiques pour l'incinération.

**Conditions et mesures pour une revalorisation externe des déchets**

Aucune donnée disponible.

**2.2.- Scénarios d'exposition contribuant pour contrôler l'exposition de l'utilisateur**

|               |  |
|---------------|--|
| Durée de vie: | <p><u>Professionnel (rond 8 heures / jour):</u><br/>Mélange: 16 fois / jour<br/>Utilisation de lave-vaisselle: 1 min / utilisation, 8 fois / jour (8 min / jour).<br/>Chargement du produit dans le lave-vaisselle automatique commercial: 10 min / utilisation, 1 fois par jour (10 min / jour)<br/>Mélange des nettoyants de surface: 8 min / utilisation, 2 fois / jour (16 min / jour).<br/>Durée totale: Mélange des nettoyants de surface et des lave-vaisselle: 26 min / jour</p> <p><u>Les consommateurs:</u><br/>Chargement manuel du produit dans la machine du lave-vaisselle: 1 min / tâche, 3 fois / jour, (3 min / jour).<br/>Nettoyeurs de surface: 2 min / jour.<br/>Durée totale: Mélangeur de surface et lave-vaisselle: 5 min / jour.</p> |
| Fréquence     | <p><u>Professionnel:</u> 300 jours/an.<br/><u>Consommateurs:</u> 1 consommation de produits de nettoyage / semaine</p>   |

**Caractéristiques du produit**

|               |                               |
|---------------|-------------------------------|
| État physique | Solide (comprimés ou poudre). |
| Concentration | < 5%                          |

**Quantités de produit**

Aucune donnée disponible.

**Facteurs humaines non influencés par la gestion des risques**



# ACTI SHOCK

## ACT-500-0569

Contact avec la peau, seulement les mains.

Risque minimal d'exposition par inhalation à la poussière.

### Conditions particulières d'utilisation affectant l'exposition du salarié/ l'utilisateur

|                        |                                  |
|------------------------|----------------------------------|
| Domaines d'application | Industrielle<br>Professionnelles |
|------------------------|----------------------------------|

### Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet

Aucune donnée disponible.

### Conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

|                          |     |
|--------------------------|-----|
| Système d'aération local | Non |
|--------------------------|-----|

### Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter l'exposition

Aucune donnée disponible.

### Conditions et mesures relatives à la protection, l'hygiène personnelle et d'évaluation de la santé

|                                    |                                |
|------------------------------------|--------------------------------|
| Protection respiratoire nécessaire | Non                            |
| Gants nécessaires                  | Oui, professionnel: des gants. |
| Protection oculaire nécessaire     | Non                            |
| Vêtement de protection nécessaire  | Non                            |

### Section 3.- Estimation d'exposition et référence à sa source

Consulter: [cac@ercros.es](mailto:cac@ercros.es)

### Section 4.- Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

L'exposition prévue ne dépasse pas les valeurs DNEL /DMEL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont contenues dans la section 2 [G22].

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent [G23].

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques [DSU1].

Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison [DSU2].

Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison [DSU3].

Si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires [DSU8].

### 1. - Titre du scénario d'exposition numéro 4: Utilisation de produits généraux



SU 21, 22

PC 1, 9a, 9b, 20

ERC 5, 8b, 8e

*PROC8a*: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées.

*PROC8b*: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées

*PROC9*: Transfert de substance ou de préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).

*PROC10*: Application au rouleau ou au pinceau.

*PROC13*: Traitement d'articles par trempage et versage

## **2.- Scénario d'exposition**

### **2.1.- Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement**

#### **Caractéristiques du produit**

Solide (comprimés ou poudre).

#### **Quantités utilisées**

Aucune donnée disponible.

#### **Fréquence et durée de l'utilisation**

Aucune donnée disponible.

#### **Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques**

L'acide hypochloreux existe en solution aqueuse et subit une dégradation rapide au contact de la matière organique. Si le HOCl est libéré à l'air par le processus de formulation, il réagira rapidement pour former des ions chlorure qui sont omniprésents dans la nature.

#### **Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement**

Aucune donnée disponible.

#### **Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet**

Aucune donnée disponible.

#### **Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol**

Les émissions de poussières sont filtrées par l'air extrait et sont éliminées en tant que déchets chimiques pour l'incinération.

La substance est complètement hydrolysée (HOCl et CYA) pendant l'utilisation. Il n'y aura pas de rejet de la substance dans les eaux usées.

#### **Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site**

Aucune donnée disponible.

#### **Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales**



# ACTI SHOCK

## ACT-500-0569

Aucune donnée disponible.

### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Les émissions de poussières sont filtrées par l'air extrait et sont éliminées en tant que déchets chimiques pour l'incinération.

### Conditions et mesures pour une revalorisation externe des déchets

Aucune donnée disponible.

### 2.2.- Scénario de contribution contrôlant l'exposition des salariés

|               |   |
|---------------|---|
| Durée de vie: | Chargement et mélange <30 min.<br>Vider le tambour: 5 min / tâche<br>Solution mélangée: 10 min / tâche  |
| Fréquence     | <i>Vider le tambour: 6 tâches / shift (8 heures / jour)</i><br><i>Solution de mélange: 6 tâches / shift (8 heures / jour)</i><br><i>300 jours / an.</i> |

### Caractéristiques du produit

|               |  |
|---------------|--|
| État physique | Solide (comprimés ou poudre).  |
| Concentration | <i>Tambour de vidange: 100% DCCNa</i><br><i>Mélange de solution: solution de 6-25%</i> |

### Quantités de produit

Aucune donnée disponible.

### Facteurs humains non influencés par la gestion des risques

Aucun contact avec la peau.

### Autres conditions opératoires affectant l'exposition de salariés

|                        |                                  |
|------------------------|----------------------------------|
| Domaines d'application | Industrielle<br>Professionnelles |
|------------------------|----------------------------------|

### Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet

Processus de bain (plongée): automatisé.  
Application rouleau: automatiquement ou manuellement.  
Systèmes de filtration de l'air pour minimiser l'exposition des travailleurs et prévenir les émissions de poussières.

### Conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier

|                            |  |
|----------------------------|--|
| Système d'aération local : | Oui lors de l'ouverture des fûts et du remplissage des conteneurs.<br>(Industrielle) |
|----------------------------|--|

### Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter l'exposition

Aucune donnée disponible.

### Conditions et mesures relatives à la protection, l'hygiène personnelle et d'évaluation de la santé

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| Protection respiratoire nécessaire | Oui, lors de l'ouverture des fûts et des récipients de remplissage: masques demi-masque avec filtre à chlore (EN140). |
|------------------------------------|---|

|                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| Gants nécessaires                 | Oui, lorsque l'exposition est possible: lors de l'ouverture des fûts et du remplissage des récipients (manipulation de la matière première): gants.                         |
| Protection oculaire nécessaire    | Oui, lorsque l'exposition est possible: lors de l'ouverture des fûts et du remplissage des récipients (manipulation de la matière première): lunettes de sécurité.          |
| Vêtement de protection nécessaire | Oui, lorsque l'exposition peut être possible: lors de l'ouverture des fûts et du remplissage des récipients (manipulation de la matière première): combinaisons de travail. |

**Section 3.- Estimation d'exposition et référence à sa source**

Consulter: [cac@ercros.es](mailto:cac@ercros.es)

**Section 4.- Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

L'exposition prévue ne dépasse pas les valeurs DNEL /DMEL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont contenues dans la section 2 [G22].

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent [G23].

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques [DSU1].

Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison [DSU2].

Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison [DSU3].

Si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires [DSU8].

**1. - Titre du scénario d'exposition numéro 5: Production industrielle d'articles**

SU 3

PC 15, 23

AC 5

ERC 2

*PROC5*: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations\* et d'articles (contacts multiples et/ou importants)

*PROC8a*: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées.

*PROC8b*: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées



# ACTI SHOCK

## ACT-500-0569

*PROC9*: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).

*PROC10*: Application au rouleau ou au pinceau.

*PROC13*: Traitement d'articles par trempage et versage

## 2.- Scénario d'exposition

### 2.1.- Scénario de contribution contrôlant l'exposition de l'environnement

#### Caractéristiques du produit

Solide (comprimés ou poudre).

#### Quantités utilisées

Aucune donnée disponible.

#### Fréquence et durée de l'utilisation

Aucune donnée disponible.

#### Facteurs d'environnement non influencés par la gestion des risques

L'acide hypochloreux existe en solution aqueuse et subit une dégradation rapide au contact de la matière organique. Si le HOCl est libéré à l'air par le processus de formulation, il réagira rapidement pour former des ions chlorure qui sont omniprésents dans la nature.

#### Autres conditions opératoires affectant l'exposition de l'environnement

Aucune donnée disponible.

#### Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet

Aucune donnée disponible.

#### Conditions techniques sur site et mesures prises pour réduire ou limiter les décharges, les émissions dans l'air et les rejets dans le sol

Les émissions de poussières sont filtrées par l'air extrait et sont éliminées en tant que déchets chimiques pour l'incinération.

La substance est complètement hydrolysée (HOCl et CYA) pendant l'utilisation. Il n'y aura pas de rejet de la substance dans les eaux usées.

#### Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter le rejet du site

Aucune donnée disponible.

#### Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées municipales

Aucune donnée disponible.

#### Conditions et mesures pour le traitement externe de l'élimination des déchets

Les émissions de poussières sont filtrées par l'air extrait et sont éliminées en tant que déchets chimiques pour l'incinération.

#### Conditions et mesures pour une revalorisation externe des déchets

Aucune donnée disponible.



# ACTI SHOCK

## ACT-500-0569

### 2.2.- Scénario de contribution contrôlant l'exposition des salariés

|   |   |  |
|---|---|--|
| Durée de vie:   | Chargement et mélange <30 min.<br>Vider le tambour: 5 min / tâche<br>Solution mélangée: 10 min / tâche  |  |
| Fréquence   | <i>Vider le tambour: 6 tâches / shift (8 heures / jour)</i><br><i>Solution de mélange: 6 tâches / shift (8 heures / jour)</i><br><i>300 jours / an.</i>                     |  |
| <b>Caractéristiques du produit</b>  |   |  |
| État physique   | Solide (comprimés ou poudre).   |  |
| Concentration   | <i>Tambour de vidange: 100% DCCNa</i><br><i>Mélange de solution: solution de 6-25%</i>  |  |
| <b>Quantités de produit</b>   |   |  |
| Aucune donnée disponible.   |   |  |
| <b>Facteurs humains non influencés par la gestion des risques</b>   |   |  |
| Aucun contact avec la peau.   |   |  |
| <b>Autres conditions opératoires affectant l'exposition de salariés</b>   |   |  |
| Domaines d'application  | Industrielle  |  |
|   | Professionnelles  |  |
| <b>Conditions techniques et mesures au niveau du processus (source) pour empêcher le rejet</b>  |   |  |
| Processus de bain (plongée): automatisé.<br>Application au pinceau et aux rouleaux: automatiquement ou manuellement.<br>Systèmes de filtration de l'air pour minimiser l'exposition des travailleurs et prévenir les émissions de poussières. |   |  |
| <b>Conditions et mesures techniques de contrôle de la dispersion provenant de la source sur l'ouvrier</b>   |   |  |
| Système d'aération local :  | Oui lors de l'ouverture des fûts et du remplissage des conteneurs.  |  |
| <b>Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter l'exposition</b>  |   |  |
| Aucune donnée disponible.   |   |  |
| <b>Conditions et mesures relatives à la protection, l'hygiène personnelle et d'évaluation de la santé</b>   |   |  |
| Protection respiratoire nécessaire  | Oui, lors de l'ouverture des fûts et des récipients de remplissage: masques demi-masque avec filtre à chlore (EN140).   |  |
| Gants nécessaires   | Oui, lorsque l'exposition est possible: lors de l'ouverture des fûts et du remplissage des récipients (manipulation de la matière première): gants.                         |  |
| Protection oculaire nécessaire  | Oui, lorsque l'exposition est possible: lors de l'ouverture des fûts et du remplissage des récipients (manipulation de la matière première): lunettes de sécurité.          |  |
| Vêtement de protection nécessaire   | Oui, lorsque l'exposition peut être possible: lors de l'ouverture des fûts et du remplissage des récipients (manipulation de la matière première): combinaisons de travail. |  |

**Section 3.- Estimation d'exposition et référence à sa source**

Consulter: [cac@ercros.es](mailto:cac@ercros.es)

**Section 4.- Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition**

L'exposition prévue ne dépasse pas les valeurs DNEL /DMEL lorsque les mesures de gestion des risques/conditions d'exploitation sont contenues dans la section 2 [G22].

Si d'autres mesures de gestion du risque / conditions d'exploitation sont prises, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont limités à un niveau au moins équivalent [G23].

Les lignes directrices se basent sur les conditions d'exploitation adoptées, qui ne doivent pas être applicables sur tous les sites, une mise à l'échelle peut donc être nécessaire pour établir des mesures conformes de gestion des risques [DSU1].

Le rendement d'élimination requis pour les eaux usées peut être atteint par l'application de technologies sur/hors site, soit seul ou en combinaison [DSU2].

Le rendement d'élimination requis pour l'air peut être atteint par l'application de technologies sur site, soit seul ou en combinaison [DSU3].

Si la mise à l'échelle détecte une condition avec une application incertaine (cad RCR > 1), des RMM supplémentaires ou une évaluation de sécurité de la substance spécifique à l'entreprise sont nécessaires [DSU8].

**1. - Titre du scénario d'exposition numéro 6: Utilisation de biocides**

*SU 3, 5, 21, 22*

*PC 5, 35*

La substance est une substance active dont l'inclusion dans l'annexe I de la directive 98/8 / CE sur les biocides est en cours d'évaluation pour utilisation dans les catégories de produits suivantes et est considérée comme enregistrée pour ces utilisations: PT 2, PT 3, PT 4, PT 5, PT 11, PT 12.